



## Commandement saisie vente

-----  
Par Cotone24

Bonjour,

J'ai une dette de 2500? auprès d'un organisme de crédit. Cette dette n'ayant pas été réglé a fait l'objet d'une reprise du dossier par un huissier.

En mars 2024, j'ai contacté cet huissier afin de mettre en place un échéancier de paiement.

Je respecte cet échéancier depuis sa mise en place (juste une fois en juillet avec 2 jours de retard).

J'avais reçu il y a 2 mois un commandement de payer, je n'y ai pas prêté attention étant donné que je remboursais ma dette et que les acomptes versés apparaissaient bien sur ce document.

Seulement aujourd'hui je viens de recevoir un commandement à fin de saisie vente.

Je ne comprends pas cette situation. Est ce normal?

Est il possible de poursuivre l'échéancier mis en place et stopper cette procédure.

Je vous remercie pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

N'ayant pas respecté l'échéancier, vous n'avez aucune raison d'obtenir de nouveaux délais de paiement.

Voyez avec l'huissier.